

Sénat de Belgique.

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 1842.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget des Travaux publics de l'exercice 1842.

MESSIEURS,

Avant de fixer nos regards sur le Budget des Travaux publics, pour l'exercice de 1842, nous avons dû nous reporter à celui de 1841, pour trouver des termes de comparaison. Nous avons remarqué que les plaintes que nous avons à faire l'année dernière, sur plusieurs parties du service de cette branche d'administration publique, se représentent encore cette année; même facilité à augmenter outre-mesure le nombre des employés, même facilité à majorer les chiffres, surtout pour les fonctionnaires d'un grade élevé, même irrégularité dans l'emploi des crédits, etc.; mais nous ne nous arrêterons pas sur cette matière.

Des plaintes assez graves sur le mauvais mode de la comptabilité administrative ont réenti dans cette enceinte; espérons que cette fois on aura égard aux justes observations du Sénat: il y a urgente nécessité à établir une parfaite régularité dans notre comptabilité.

Nous ferons aussi remarquer de nouveau que les budgets nous arrivent si tard que ce serait entraver la marche du service que d'en reculer le vote, en manière telle que nous devons les examiner superficiellement et à la hâte. Le moyen d'obvier à cet inconvénient serait de présenter dans une session des Chambres les budgets destinés au service de l'exercice suivant.

Nous passerons sous silence les articles qui ne nous ont présenté aucune matière à observations et qui sont conformes à ceux correspondans aux budgets précédens.

Nous passerons donc à l'examen des articles.

CHAPITRE PREMIER.

Art. 2. Le chiffre de cet article destiné au traitement des fonctionnaires et gens de service a subi une diminution de 25,000 francs, par suite de changemens dans les attributions des Ministres; l'instruction publique, les lettres, les sciences et les beaux-arts, étant rentrés dans ceux de M. le Ministre de l'Intérieur.

Le chiffre de 60,000 francs, porté au Budget de l'année dernière, pour ameublement de l'hôtel du Ministère, a disparu.

Nous rappelons ici l'observation que nous avons faite, l'année dernière, quant aux inventaires des mobiliers appartenant à l'État.

L'art. 4, Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et menues dépenses, est majoré de 9,600 fr., attendu que le chiffre de 24,000 fr. de l'année dernière n'est plus en réalité que de 22,000, puisqu'une partie du personnel est passée au Ministère de l'Intérieur. Il semblerait à la première vue que ce chiffre devait être diminué, puisque les attributions du Ministre sont restreintes; mais la somme pétitionnée en plus est destinée à la création d'une statistique des travaux généraux sous le nom d'*Annales des travaux publics*. Votre Commission ne s'oppose point à cette majoration; elle fera remarquer toutefois qu'on multiplie à l'infini les enquêtes et les travaux statistiques et que bien souvent le résultat ne répond pas à l'importance de la dépense.

CHAPITRE II.

Ce chapitre présente quelques variations dans les chiffres : quelques dépenses sont majorées, d'autres sont diminuées; en somme il offre, comparative-ment à l'année dernière, une diminution d'environ 140,000 francs; on ne peut point dire que cette diminution soit une économie, car si pour trouver une réduction on avait dû retrancher une portion du crédit utile à la conservation ou à l'amélioration de nos rivières, ce serait une triste économie.

CHAPITRE III.

Chemin de fer. Article unique et global. Majoration 800,000 francs.

Comme nous le disons dans notre rapport sur les crédits supplémentaires, les frais de locomotion et de camionage en 1841 ont porté le chiffre du Budget de cette année, en y comprenant les crédits supplémentaires, à 4,457,000 fr., ainsi donc le chiffre proposé pour cette année serait diminué de 17,000 francs. Nous pensons toutefois que cette somme est encore bien élevée et que de grandes améliorations peuvent être introduites, surtout quant au camionage; nous pensons aussi qu'il y aurait de grandes réductions à faire dans le personnel.

Au moyen de ces améliorations, les fonds votés pourront, nous l'espérons, suffire pour l'exercice de 1842, quoique 18 lieues de chemin de fer doivent être mises de nouveau en activité de service.

On avait signalé à votre Commission quelques abus dans des distributions de cartes pour voyager gratis sur le chemin de fer et quelques faveurs accordées à des fonctionnaires publics. M. le Ministre nous a assuré qu'il porterait ses soins pour faire disparaître ces abus.

L'article unique, *Postes*, présente une majoration de 25,000 francs. D'après les explications qui sont données, cette augmentation serait motivée par l'établissement des postes rurales dans tout le royaume. Sans doute on ne peut qu'applaudir à cette amélioration qui fait jouir tout le pays d'une correspondance facile, mais les facilités de transport que doit amener le chemin de fer, ne permettaient-elles pas d'espérer cette amélioration sans un supplément de crédit.

CHAPITRE IV.

Art. 2, *Traitement des ingénieurs et conducteurs, frais de bureau et de déplacement, dépenses éventuelles par suite de promotions et d'admissions dans le corps*, majoration 12,500 fr. D'après l'extension qu'ont pris nos établissements houilliers et métallurgiques, l'on conçoit que le corps des mines, qui était suffisant à certaine époque, ne puisse plus, en ce moment, suffire à

(5)

toutes les exigences du service. Votre Commission pense donc qu'il y a lieu d'accorder le supplément de crédit demandé. Elle espère que cette majoration permettra d'apporter dans la surveillance de nos exploitations houillères la plus grande attention, pour voir diminuer, s'il se peut, les accidens qui malheureusement ne sont que trop fréquens.

CHAPITRE V.

Secours.

Diminution de 2,000 fr.

CHAPITRE VI.

Point de changement.

En résumé, votre Commission, à l'unanimité, vous propose l'adoption du Budget des Travaux publics qui vous est présenté pour l'exercice 1842.

Bruxelles, le 28 février 1842.

Le Duc D'URSEL.

Le Baron DE STASSART.

Le Chevalier DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

BIOLLEY.

DUMON DUMORTIER, rapporteur.